



10 novembre 2022

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 3 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

**Date d'affichage de la convocation** : 3 novembre 2022

**Présents** : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Emmanuel LOUINEAU, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON

**Excusés** : **Chavagnes-en-Paillers** : Annie MICHAUD donne pouvoir à Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU donne pouvoir à Jacky DALLEY – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN donne pouvoir à Emilie DUPREY – **Essarts en Bocage** : Caroline BARRETEAU donne pouvoir à Fabienne BARBARIT, Nathalie BODET donne pouvoir à Freddy RIFFAUD, Pierrette GILBERT donne pouvoir à Cathy PIVETEAU, Yannick MANDIN donne pouvoir à Emmanuel LOUINEAU – **Saint-Fulgent** : Sophie MANDIN donne pouvoir à Jean-Luc GAUTRON

**Secrétaire de séance** : Nicolas PINEAU

En exercice : 30  
Présents : 22  
Votants : 30  
Quorum : 16

**N° 299-22 – Mise en place de l'éco-pâturage sur le site du centre Aquabulles**

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts engage depuis un an une démarche d'éco-pâturage autour de ses lagunes et qu'un travail est en cours sur le Vendéopôle de la Mongie.

Considérant qu'il est envisagé de développer l'éco-pâturage au sein d'Aquabulles et que dans ce cadre, une convention de prestation d'éco-pâturage est proposée avec le Haras de Vindeda d'Essarts en Bocage pour une durée de 13 mois soit du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 décembre 2023.

Considérant que pour valoriser cette démarche environnementale mais aussi apporter de la pédagogie auprès des usagers de la piscine, des panneaux de communication seront mis en place à la charge de la Communauté de communes.

Considérant que l'ensemble des clôtures est à la charge du Haras.

**Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> vice-président, à signer la convention avec le Haras Vindeda ainsi que tout document s'y rapportant pour une durée de 13 mois soit du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 décembre 2023.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 17 novembre 2022

Le Président,  
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.  
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).